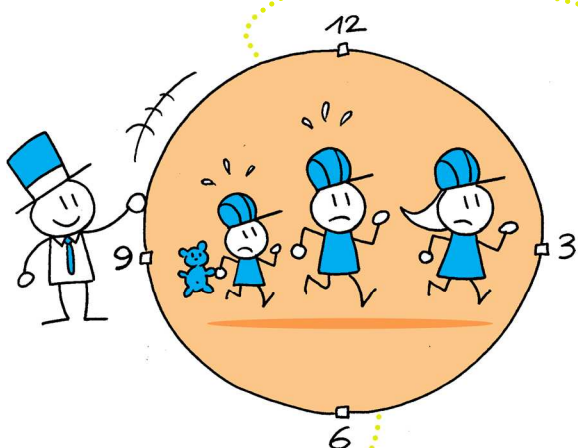
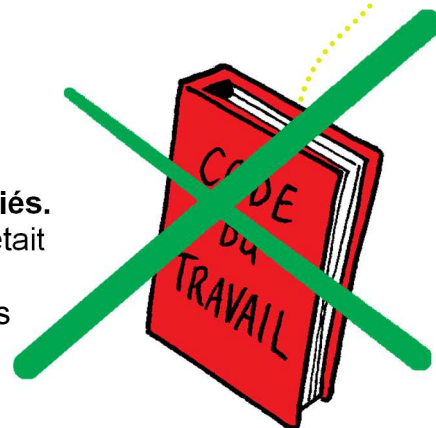


# Travailler sans droits

Les salariés n'ont pas toujours eu des droits. C'était comment avant le Code du travail ?

## Pas de lois

**Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pas de lois pour protéger les salariés.** Les travailleurs signaient un contrat avec leur employeur. Mais rien n'était écrit sur la durée de travail ou le salaire. Hommes, femmes et enfants pouvaient travailler jusqu'à 14 heures par jour. Il n'y avait pas de règles de sécurité, les conditions de travail étaient très dures pour la santé.



## 1841, l'interdiction du travail des enfants

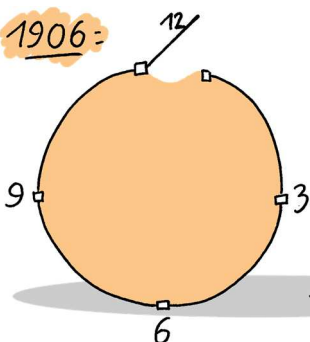
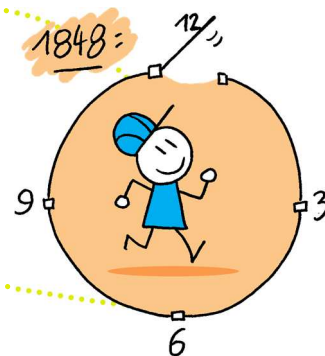
En 1840, le docteur Villermé étudie la vie des ouvriers. Il observe que des enfants de 5 ans travaillent jusqu'à 14 h par jour dans les usines. Des écoles sont ouvertes le soir et le dimanche, mais les élèves sont trop fatigués pour apprendre. Les ouvriers meurent jeunes, vers 40 ans.

Suite à son rapport, en 1841, une première loi sociale est votée : elle interdit le travail des enfants de moins de 8 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés.

La durée de travail maximum est de 8 heures par jour pour les enfants de 8 à 12 ans, et de 12 h jusqu'à 16 ans. Cette loi est très peu respectée.

## 1848 : journées de 12 h

Pour la première fois, le gouvernement intervient pour limiter la durée du travail des adultes, partout en France. La journée de travail est fixée à 12 h.



## 1906 : un jour de repos par semaine

Tous les ouvriers et les employés obtiennent un repos de 24 h après 6 jours de travail.

Ce sont quelques-unes des premières lois qui ont apporté des droits aux salariés. Mais l'idée n'était pas toujours de leur offrir une vie meilleure. **L'objectif était surtout que les salariés vivent plus longtemps, pour travailler plus.** Et que les hommes soient en meilleure santé pour pouvoir défendre le pays en cas de guerre.